

Procès-Verbal du Comité Syndical du 21 mars 2018

Nombre de Membres en exercice au jour de la séance : 30 **Présents : 25**

Président : M. Claude JOUBERT

Secrétaire de séance : M MICHAUD Daniel

Date de convocation : 27 février 2018

Membres présents à la séance : les Délégués suivants :

- Les Ardillats : Mme LANGLOIS Véronique M. TAGUET Serge
- Beaujeu : M. SOTTON Sylvain
- Cercié : M. BRUNET Eric M LEFESSANT Patrick
- Chénelette : M MARTINI Louis et M. BOUCAUD Jean-Paul
- Dracé : M. PIAZZA Gilbert et M. CHARCOSSET Frédéric
- Lantignié : M. JOUBERT Claude et M. MORAZZANI Jean-Jacques
- Marchamp : M. PERRAUD Jean-Louis et M. DUPON Claude
- Quincié en Beaujolais : M. MICHAUD Daniel et LAPALUS Jean-René
- Régnié - Durette : M. FAVRE Patrick et CANCELA Jany
- St Didier Sur Beaujeu : M. COMBET André et M. DUBOST René
- St Jean d'Ardières : M. FESSY Serges remplacé par Mme VIROT et M MAZILLE Michel.
- St Lager : M. MELIA Paul
- Taponas : M. FAYARD Daniel
- Vernay :
- Villié- Morgon : M. TOURNISSOUX Serge et M. RINGUET Christophe

Délégués excusés : Mme DUCROT Véronique M RUET M. PERRET Dominique M FESSY Serges remplacé par Mme VIROT et M.DUBOST Patrick

Monsieur le Président accueille M MELIAT qui succède à MME CRETIN LOPEZ, délégué syndical pour la commune de Saint Lager.

Rappel de l'ordre du jour :

- Procès - Verbal de la dernière séance
- Préparation budgétaire : CA2017 CG2017 projet de BP2018
- Consultation de maîtrise d'œuvre : signature du marché
- Consultation travaux : lancement de l'opération
- Points d'information (subventions, études, travaux, exploitation)
- Questions diverses

Quelques dates :

- Tous les jeudis matin : réunion du chantier station de traitement de Taponas
- 14 et 15 juin 2018 : visite d'études
- Mai 2019 : inauguration station de traitement de Taponas

1. Approbation Procès-Verbal du comité syndical du 12/12/2017

L'approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2017 est proposée au comité syndical. L'ordre du jour est rappelé ci-après :

- Téléréleve et avenants afférents
- Prix de l'eau, tarification 2018
- Consultation de Maîtrise d'œuvre
- Points d'informations : subventions, études, travaux, exploitation, communication
- Questions diverses

Pas de remarque, il est adopté à l'unanimité.

2. Préparations budgétaires (confer BP 2018 annexé)

M Le président précise que la préparation a été faite par le bureau syndical du 14 mars 2018 et rappelle que les tarifs ont été votés lors du comité syndical du 12/12/2017.

M Le Président demande à MM Daniel Michaud et Sylvain Sotton de présenter au comité le réalisé 2017 (CA 2017) et la proposition de budget prévisionnel 2018 (BP 2018).

Comme à l'habitude, il est proposé une lecture horizontale conformément à la présentation au format papier, et que le vote se fasse après lecture complète, ce que le comité accepte.

Dans un souci de lisibilité et de bonne compréhension ; il est lu pour chaque article et chaque chapitre : le réalisé 2017, les crédits de reports inscrits et le budget prévisionnel 2018 proposé.

M le Président demande à chacun des délégués de poser toutes les questions nécessaires au fil de la lecture, notamment à chaque fin de chapitre car il est proposé de voter le budget par chapitre.

Régulièrement, la lecture est arrêtée pour répondre aux différentes questions et donner le détail de tel ou tel article et notamment les précisions apportées par les annexes :

- annexe 1 et 2 : état de la dette
- annexe 3 : redevance (historique et simulation 2018)
- annexe 4 : participation du SIAMVA au SIEVA selon comptabilité analytique
- annexe 5 : tableau des investissements programmés (cf. ci-dessous) et état des restes à réaliser

M Sylvain Sotton précise que le budget prévisionnel a été monté sans emprunt supplémentaire car le syndicat a consolidé un emprunt de 3 400 000 € l'an dernier.

Lors de la programmation des travaux (annexe 5 du budget), M Daniel Michaud, Vice-Président en charge des travaux et du patrimoine commente les travaux proposés.

Désignation	Report 2017 ttc	Compléments	Investissements 2018	Au-delà	Observations
Station de traitement Taponas - Aménagement paysager, façades et divers	259 866 €	0 €	259 866 €		pm: solde participation Suez 111 600; consultation paysagistes
Réhabilitation des réservoirs : étude de définition des travaux		15 000 €	15 000 €		abandon ouvrages / réserve incendie, réflexion? (études)
2nd ressource du Pliocène canalisations et forages	11 512 €	790 000 €	801 512 €		dont +403 290 repris de la ligne Divers
Télérelève					
acquisition parc compteur	121 440 €	115 000 €	236 440 €		
montée en charge année 2018		680 000 €	680 000 €		tenir un tableau détaillé des doléances et le transmettre à Suez, pas d'utilisation du 09
achèvement année 2019				150 000 €	
Branchement Plomb	20 279 €	139 721 €	160 000 €		Bilan et stratégie à définir Réunion spécifique à caler
Renouvellement canalisations 2016	161 398 €		161 398 €		à solder
Renouvellement canalisations 2017	147 257 €		147 257 €		à solder
Renouvellement canalisations 2018		750 000 €	750 000 €		à définir avec précision / avenant auprès de l'agence de l'eau
Renouvellement canalisations annuel					Bilan et stratégie à définir (taux légèrement > 0,6%) Réunion spécifique à caler
Qualité de l'eau (Chlorations TC)	189 376 €		189 376 €		Réception à programmer après finitions, suites? Autre programme
Champ captant de Taponas, protection / DUP...	181 463 €		181 463 €		Rapport hydrogéologue transmis, lancement enquête publique à venir
Rehausse, sécurisation têtes de puits					affaire soldée
Renforcement capacité de pompage					suivre l'évolution des temps de pompage chaque année lors du RAD
Fontbel					poursuivre le suivi débit qualité
213 construction	5 000 €	100 000 €	105 000 €		audit patrimoine, cahier de suivi des ouvrages à solliciter, stores du siège et de l'exploitation
203 frais études	60 000 €		60 000 €		divers études (déclaration, autorisation, pliocène, fontbel...)
218 autres immobil bureau	1 200 €	5 000 €	6 200 €		à définir selon besoins
DIVERS Urgences, extensions, bâtiments, dernière minute	485 281 €	-403 290 €	81 991 €		à définir selon besoins
Propositions pour le BP2018	1 644 072 €	2 191 431 €	3 835 503 €		

Daniel Michaud détaille l'avancement des chantiers du Pliocène et de la station de traitement d'eau potable.

M Claude Dupon rappelle l'imminence (le 3 juin) de la course de côté prévue sur la commune de Marchampt et le fait que le Département de Rhône a programmé les travaux de réfections de voirie en enrobées sur un linéaire important de la RD9 avant cet évènement.

M Jean Louis Perraud précise que la canalisation eau potable sous la RD9 est en fonte grise et date des années 1950, par conséquent un renouvellement doit se faire préalablement à des travaux de voirie.

Il est confirmé que Lucas Morales, du bureau Safège, a bien réalisé ce chiffrage lorsque la Mairie de Marchampt lui a demandé, par conséquent il suffit de finaliser ce travail.

M Daniel Michaud et le Président prenne acte de cet évènement et mandate en séance les techniciens pour prendre en compte ce renouvellement et proposer une programmation optimale, à savoir réaliser dès que possible les travaux nécessaires et dans tous les cas avant les travaux de voirie.

Parallèlement M Daniel Michaud demande au maître d'œuvre de proposer des dates pour une réunion spécifique sur la programmation des travaux de renouvellement (ligne budgétaire de 750 000 € ttc prévue) et de branchement Plomb (ligne budgétaire de 160 000 € ttc prévue).

Hors comité les délégués de la commune de Chénelette porte à la connaissance du comité que le Département du Rhône a prévu une réfection globale des voiries sur la commune de Chénelette avec une 1^{ère} tranche de réfection totale de la RD 337 entre les 2 panneaux d'agglomération (route de Beaujeu et route Napoléon). Il est demandé au syndicat d'étudier l'état des canalisations sous les emprises des travaux de voirie prévus afin d'anticiper si nécessaire.

A l'occasion de la discussion est rappelée par Suez Eau la réglementation nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2017 qui fait que la TVA ne passe plus par les délégataires mais transite via les collectivités

avec au passage une perte de l'avantage d'une récupération totale et rapide. Toutefois étant donné que le contrat de la délégation de service public du SIEVA est antérieur au 1^{er} janvier 2017, les reversements de TVA sont toujours effectués par Suez Eau.

M le Président propose que l'on passe aux votes après avoir sollicité les dernières questions.

Affectation du résultat

Le compte administratif 2017 dressé par Marie-Laure NESME et le compte de gestion dressé par M Bauer, comptable du Syndicat, ont été édités et transmis au comité pour présentation.

Est donné lecture en séance les éléments constatés à la clôture de l'exercice 2017, à savoir :

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	-676 458,76	0,00	2 016 975,40	0,00	1 340 516,64
Fonctionnement	1 209 606,77	1 209 606,77	746 357,91	0,00	746 357,91
TOTAL I	533 148,01	1 209 606,77	2 763 333,31	0,00	2 086 874,55
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	533 148,01	1 209 606,77	2 763 333,31	0,00	2 086 874,55

M Daniel Michaud précise que le bureau a proposé d'affecter le résultat de fonctionnement en section d'investissement car l'emprunt prévu a été consolidé et les travaux sont démarrés et qu'il n'est pas proposé de contracter un nouvel emprunt cette année.

Le comité accepte à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement dans la section d'investissement, soit le montant de 746 357,92 €.

Vote du compte administratif 2017

Monsieur le Président sort de la salle pour le vote du compte administratif 2017.

M Jean-Louis Perraud demande au comité de procéder au vote du compte administratif 2017.

Le comité approuve le compte administratif 2017 à l'unanimité.

M Jean-Louis Perraud demande au Président de revenir en salle de comité.

M Le Président s'exécute et remercie le comité syndical de sa confiance.

Vote du compte de gestion 2017

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion 2017 concordent avec ceux du compte administratif 2017, M Le Président demande au comité de procéder au vote du compte de gestion 2017.

Le comité approuve le compte de gestion 2017 à l'unanimité.

Vote du budget prévisionnel 2018

Monsieur Le Président soumet au comité le vote du budget prévisionnel 2018.

Le comité vote le budget prévisionnel 2018 à l'unanimité.

M le Président remercie les délégués pour leur grande assiduité aux séances du comité syndical du SIEVA.

3. Maîtrise d'œuvre

Nota : les entreprises sont invitées à sortir de la Salle.

M le Président fait présenter la procédure afférente au marché de maîtrise d'œuvre du syndicat.

Le montant moyen annuel est de l'ordre de 150.000 €ttc, la procédure est rappelée :

- Date d'envoi de la publicité BOAMP JOUE : 2/8/2017
- Date limite de réception des candidatures : 21/9/2017 à 11h
- CAO ouverture des candidatures : 21/9/2017 à 14h30
- Nombre de candidatures reçues : 6 dont 3 par voie électronique (confer PV afférent)

Désignation	MERLIN	ALP'ETUDES	SAFEGE	VDI	SOTREC	NALDEO
Pouvoirs	X	X	X	X	X	X
DC1	X	X	X	X	X	X
Attestations d'Assurance	X	X	X	X	X	X
Attestations sur l'Honneur	X	X	X	X	X	X
Complétude	Complet	Complet	Complet	Complet	Complet	Complet
Recevabilité	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

- CAO analyse et classement des candidatures : 4/10/2017 à 14h

Proposition de classement	Désignation du Groupement
1 ^{er}	SAFEGE
2 ^{ième}	MERLIN
3 ^{ième}	NALDEO

- Date d'envoi du Dossier de Consultation des Bureaux d'Etudes : 22/10/2017
- Date limite de réception des offres : 27/11/2017 à 11h
- Date d'ouverture des offres (confer PV afférent) : 28/11/2017 à 14h30
- 3 offres reçues : MERLIN, SAFEGE et NALDEO
- Date d'analyse et de classement des offres initiale : 7/12/2017 à 14h30

Désignation	MERLIN	SAFEGE	NALDEO
Critère PRIX /45	40,84	45,00	40,64
Critère TECHNIQUE /55	44,55	52,25	45,10
Note /100	85,39	97,25	85,74

Proposition de classement	Désignation du Groupement
1^{er}	SAFEGE
2 ^{ième}	NALDEO
3 ^{ième}	MERLIN

- Date d'analyse et de classement des offres après négociation : 13/12/2017 à 16h00

Désignation	MERLIN	SAFEGE	NALDEO
Critère Prix pour 45%	40,97	45,00	39,95
Critère Technique pour 55%	44,55	52,25	45,10
Note /100	85,52	97,25	85,05
Classement	2	1	3

M le Président précise que l'ensemble des documents de la consultation, principalement les procès-verbaux de la CAO sont disponibles au syndicat et que le marché passera par le contrôle de légalité.

Le comité syndical est invité à donner pouvoir au Président pour la signature du marché.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- Confirme la proposition de classement de la CAO
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le bureau d'études SAFEGE
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution du marché
- De dire que les montants nécessaires aux études de maîtrise d'œuvre seront inscrits au budget du syndicat pour les années 2018 et le cas échéant 2019, 2020 et 2021

4. Consultation travaux

Nota : les entreprises sont invitées à sortir de la Salle.

Il est rappelé à l'assemblée que pour la réalisation des travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement des canalisations d'eau potable, le syndicat dispose d'un marché à bons de commande qui prendra fin très prochainement, en mai 2018.

Par conséquent, le syndicat souhaite lancer une nouvelle consultation selon les modalités proposées ci-après : marché de type accord cadre mono-attributaire pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois avec procédure de type adaptée restreinte avec appel à candidature pour sélectionner les 3 meilleurs candidats qui remettront les offres.

Il est précisé que ces travaux portent d'une part sur des canalisations d'eau potable essentiellement en fonte de diamètres principaux de 60 à 300 mm à des pressions de services pouvant atteindre 25 bars pour un linéaire total proche de 4 500 ml auquel il faut rajouter la reprise ou le renouvellement de branchements particuliers d'environ 100 branchements par an (soit par tranchée ouverte ou par remplacement avec éclatement ou par extraction). Ces différents travaux sont réalisés en site urbain ou non urbain, dont certains (environ 50%) en coordination avec des travaux de voirie et d'enfouissement de réseaux. La nature de ces travaux est constituée d'interventions multiples qui sont réparties sur une vingtaine d'antennes par an (jusqu'à 4 chantiers en même temps), pouvant être urgentes et concomitantes en divers lieux du territoire Syndical.

M le Président sollicite une délibération pour le lancement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- Confirme le lancement d'une nouvelle consultation pour les travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement du réseau d'eau potable et ses ouvrages associés pour 2018 et éventuellement 2019, 2020 et 2021.
- Décide que le marché sera de type Accord cadre à bons de commande travaux mono attributaire, un an reconductible 3 fois
- Décide que la consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/15 et des articles 27 ;34 ; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n°2016-360 du 25/03/2016.
- Précise que la procédure sera de type adaptée et restreinte avec 3 opérateurs admis à présenter une offre
- Autorise Monsieur le Président à lancer la procédure conformément aux règles des marchés publics avec un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) sur le journal officiel du BOAMP

Nota : les entreprises sont invitées à revenir dans la salle.

M le Président demande à Monsieur Yann PEYRACHE, remplaçant de Monsieur Mathieu Fuseau, de se présenter.

5. Points d'avancement

Subventions

M le Président informe le comité syndical que le budget de l'agence de l'eau étant ponctionné de 25% par l'état les subventions risquent d'être à la baisse durablement.

Etudes

L'avancement des études est présenté rapidement :

- DUP en attente (JP HOLE) > OK rapport hydrogéologue transmis, reprographie à faire d'ici 1 mois pour que les services de l'ARS lancent la DUP, d'abord pour le champ captant de Taponas
- Pliocène déclaration accordée en date du 14 février 2017 pour 200.000M3/AN (dossier pour autorisation définitive dès le forage équipé : septembre 2018)
- Démarrer étude paysagère Taponas : consulter 3 paysagistes

Travaux

M Daniel Michaud avec Christophe Hoff présente l'avancement des différents chantiers :

- Travaux de canalisations : une réunion spécifique pour la programmation des travaux de renouvellement et des branchements est à caler avant fin avril 2018 afin de préparer l'exécution
- Etanchéité des réservoirs : présentation résultats comité (travail en cours côté Suez : Chapelle, Monnets, Rocauds, Santaillers, Souzy supérieur neuf et vieux)
- Entretien des toitures terrasses et plus généralement des ouvrages : proposer un audit des ouvrages, autre ? méthode
- Consultation pour remplacement des stores du bâtiment d'exploitation et du siège
- Projet de sécurisation :
 - o Avancement station de traitement Taponas
 - o Anticipation inauguration date ? / ravalement des façades abîmées (côté Nord principalement...) → BP2018
 - o Avancement travaux Pliocène :

Un support agrémenté de photos est présenté au comité (confer annexes).

Il est précisé qu'avant l'inauguration de la station de traitement de Taponas, que le syndicat souhaite réaliser en Mai 2019, il conviendra de mettre à niveau les bâtiments existants, principalement la station de reprise et la bêche de reprise.

M Fayard évoque le chemin à Taponas qui a été impacté par le chantier. Il est confirmé qu'une remise à l'état initial est prévue à la fin du chantier.

M Charcosset évoque l'état du chemin menant au champ captant du Pliocène qui a été impacté par le chantier. Il est confirmé la aussi qu'une remise en état sera prévue dès le chantier achevé.

M le Président évoque le sujet de la maison Rame sur la parcelle de la station de traitement de Taponas.

M Fayard donne son avis sur le fait que le syndicat n'a pas vocation à être propriétaire de maison, surtout en mauvais état.

M Michaud dit qu'il convient de réfléchir avec la vision globale de l'avenir et des parcelles du syndicat sur le secteur et qu'il faudra aller sur place pour bien visualiser les enjeux.

M le Président confirme que ce sujet sera traité ultérieurement par le comité syndical avec toute l'importance nécessaire.

Exploitation

- Téléréleve : marché notifié
 - o démarrage opérationnel début mars sur Saint Jean d'Ardières et Beaujeu
 - o Date à caler pour 7 communes / emplacement des centralisateurs

Lors de la lecture des investissements, notamment vis-à-vis de la téléréleve, il est dit que le syndicat ne transmet par le numéro du centre d'appel commençant par « 09 » car le service n'est pas adapté : trop d'attente parfois sans même réussir à avoir un interlocuteur, absence de réponse concrète,...

Par conséquent un tableau des doléances des usagers est tenu à jour et transmis à M Guibaud responsable du déploiement de la téléréleve sur le territoire du syndicat.

Parallèlement Suez sollicite l'organisation d'une réunion (du 9 au 12 avril ou du 16 au 19 avril) avec plusieurs communes pour échanger sur la localisation des centralisateurs : Beaujeu Régnié-Durette, Quincié en Beaujolais, Saint Jean d'Ardières, Saint Lager, Dracé, Les Ardillats, Marchampt.

Il est confirmé que Suez organise la réunion selon les modalités qui lui convienne.

Nota : le syndicat recevra le 5 avril un usager sollicitant des informations vis-à-vis de la question des ondes.

Communication

Pour mémoire :

- Prise de photos aériennes complémentaires : fait > devis encadrement etc. ?
- Site internet : actualiser régulièrement
- Concours paysage Prix Paysage En Projet (PEP) > 2019

6. Questions diverses

Il est rappelé que l'inauguration de la station de traitement de Taponas pourra être prévu en Mai 2019 et qu'il faudra se concerter avec le Maître d'ouvrage concessif, Suez Eau France, pour l'organiser.

Le comité est informé du dossier Delphins à Chénelette : courrier fait à l'utilisateur pour lui préciser que la question sera étudiée lorsque le projet serait concrètement avancé (dépôt PC), il a été précisé que le syndicat n'avait aucune obligation réglementaire.

M le Président demande à M Stéphane Maestracci d'expliquer au comité le problème de la fuite au niveau de l'aire autoroutière de Taponas (10.000m³ !).

M Maestracci explique de manière détaillée le problème et le traitement qui a été fait, principalement que la fuite a été trouvée le 13 février 2018 sur le réseau incendie du site grâce aux moyens déployés par Suez car Shell n'arrivait pas à la localiser (mauvaises pratiques de son sous-traitant pour une recherche de fuite par gaz).

Il est confirmé que la loi Warsmann ne s'applique pas pour les locaux professionnels donc le sujet devra être vu en comité lorsqu'une demande sera formulée par le groupe Shell ou la société APRR.

De plus il est précisé que la canalisation était récente.

Sylvain Sotton évoque le prix paysage pour concourir en 2019, dossier à présenter avant le 31 mars 2019 (possible jusqu'à 5 ans après la plantation).

L'ordre du jour clos, la séance est levée.